

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



18030177

TRIBUNAL DE COMMERCE

31 JAN. 2018

DU DÉPARTEMENT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0861.459.671

Dénomination

(en entier) : **Sys CONSULT**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : 1300 Wavre, Place Henri Berger, 1

Objet de l'acte : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL-MODIFICATION DES STATUTS.

Extrait de l'acte reçu par le notaire Maître Virginie DROULEZ, Notaire à la résidence de La Louvière, le 21 décembre 2017 enregistré au bureau d'enregistrement de Mons 1, le 26 décembre 2017 référence volume 000 folio 000 case 13998.

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1°) Rapport de la gérance exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social; à ce rapport, est joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêté au 30 septembre 2017.

2°) Modification de l'objet social :

• En remplaçant le texte de l'article 3 par ce qui suit :

« I. La société a pour objet :

1°) Tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

• Coiffure pour hommes, femmes et enfants (coupe, shampooing, soins capillaires, coloration, ondulation etc.)

• Soins de beauté

• Conseils en beauté et soins du visage: massages fasciaux, traitement anti-rides, maquillage etc.

• Soins de la peau et épilation

• Soins de manucure et de pédicure

• Entretien corporel-amincissement

• Centres de bronzage

• Services liés au bien-être et confort physique fournis dans les établissements de thalassothérapie, stations thermales, bains turcs, saunas, bains de vapeur, salons de massages, etc.

• Commerce de détail de vêtements, de sous-vêtements et d'accessoires pour dame, homme, enfant et bébé en magasin spécialisé, assortiment général

• Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé

• Restauration à service complet

• Restauration de type traditionnel

• Cafés-restaurants (tavernes)

• Restauration à service restreint

• Vente au comptoir ou par téléphone, fax, internet d'aliments et de boissons : établissements de restauration rapide (snack-bars, sandwiches-bars etc.)

• Vente au comptoir ou par téléphone, fax, internet d'aliments et de boissons à consommer sur place : friteries, échoppes de hot-dogs etc.

• Vente au comptoir ou par téléphone, fax, Internet d'aliments et de boissons : croissanteries, crêperies et gaufrieres

• Vente au comptoir ou par téléphone, fax, internet d'aliments et de boissons : laiteries, salons de thé, salons de dégustation de crèmes glacées etc.

• Vente au comptoir ou par téléphone, fax, internet d'aliments et de boissons : cafétérias

• Traiteurs et autres services de restauration

• Services des traiteurs

• Préparation, la livraison à domicile et le service de repas et de plats cuisinés

• Débits de boissons

• Cafés et bars

• Vente de boissons destinées en général à être consommées sur place, par les établissements suivants, avec ou sans présentation d'un spectacle: cafés, bars, débits de bière etc.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/02/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature



Volet B - Suite

11° Dans le cadre de l'objet ci-avant, elle peut notamment se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société, liée ou non.

Elle peut réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Elle peut s'intéresser, par voie d'apport, de souscription, de cession, de participation, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, entreprises ou associations, tant en Belgique qu'à l'étranger.

La société peut exercer la ou les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur. »

3°) Modification de la dénomination sociale et de l'article premier des statuts.

4°) Modification des statuts quant au siège social

5°) Pouvoirs à conférer à la gérance pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME. Virginie DROULEZ, Notaire, à la seule fin de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Nivelles. Déposées en même temps: expédition de l'acte, statuts coordonnés